



**COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 décembre 2021 à 20h00

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
Mme Yvette MARTIN
M. Nasreddine DRIDI
Mme Catherine DUFFAY
M. Michel DELMAS
M. Olivier CHATEAU,
M. Philippe RAVIT,

Excusés/pouvoirs :

M. André GASTON pouvoir M. Michel DELMAS
Mme Catherine MARTIN pouvoir Mme Catherine DUFFAY
Mme Cécile BADUEL pouvoir Mme Yvette MARTIN
Mme Élise LAJARRIGE excusée pouvoir M. Olivier CHATEAU
M. Jean-Pierre CHANCEL
Mme Marlène BILLOUX,
M. Gabriel RIEU

L'an deux mille vingt et un, le mardi 28 décembre, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 17 décembre, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h12.

Les conseillers présents, au nombre de 8 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

- 1- Gestion du camping du Moulin du teinturier – Attribution de l'AOT
- 2- Patrimoine – Choix des entreprises – Demandes de subventions et d'autorisation de travaux
 - Église emmarchement
 - Monument aux morts
 - Halle aux grains
- 3- Choix des entreprises pour les travaux :
 - Maison des services
 - Travaux MARPA
- 4- Convention CLSH 2022
- 5- Subventions communales aux associations
- 6- Questions diverses

Ajout sur l'ordre du jour en date du 27 décembre 2021 :

- **Micro-crèche (la CODECOM n'ayant pas encore pris la compétence)**
- **Décision modificative sur le budget transports scolaires**

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et énonce les pouvoirs de M. André GASTON à M. Michel DELMAS, Mme Catherine MARTIN à Mme Catherine DUFFAY, Mme Cécile BADUEL à Mme Yvette MARTIN, Mme Élise LAJARRIGE à M. Olivier CHATEAU.

1- Gestion du camping du Moulin du teinturier – Attribution de l'AOT

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
VU la délibération n°2019-11-01 par laquelle le conseil municipal a attribué la mise en gestion du camping municipal le moulin du Teinturier en A.O.T. à l'entreprise individuelle de M. Philippe Soulier pour une période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021,
VU la délibération n°2021-15-02 autorisant M. le maire à procéder à un appel à manifestation d'intérêt pour la constitution d'un AOT du camping du Moulin du Teinturier,
Considérant qu'une manifestation d'intérêt spontanée a été réceptionnée début décembre 2021 à la mairie de la part de Monsieur Philippe Soulier, actuel titulaire de l'AOT, sous forme d'une lettre demandant l'attribution d'une nouvelle AOT pour une durée de deux ans ;
Considérant que la commune devait s'assurer qu'il n'y a pas d'autres manifestation d'intérêt avant le 20 décembre 2021 comme précisé dans les conditions allégées de l'article L2 122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Considérant l'appel à manifestation d'intérêt, publié à partir du 13 décembre 2021 sur un journal officiel ainsi que sur le site de la commune de Saint-Martin-Valmeroux,